



## Dégâts des eaux, mon voisin n'est pas assuré

Par **rom95500**, le **30/05/2010 à 16:33**

Bonjour, rnrnIl y a une fuite dans les parties communes de la copropriété, mais celle-ci provient d'un logement loué probablement illégalement car il n'y a ni l'eau courante, ni l'électricité. rnrnJ'ai bien peur que le logement en question ne soit pas non plus assuré. En revanche la copropriété est bien assurée. rnrnPouvez-vous m'éclairer sur les démarches à suivre afin de pouvoir faire réparer les dégâts svp? rnrnMerci d'avance.

Par **amajuris**, le **30/05/2010 à 16:43**

bonjour, rnrnprévenez le syndic qui contactera le propriétaire. rnrn' ou provient la fuite d'eau si l'eau est coupée ? rnrncordialement

Par **rom95500**, le **30/05/2010 à 18:01**

Merci de votre réponse. rnrnLa situation est malheureusement complexe. rnrnJe suppose (fortement) qu'il y a un vase cassé et comme il a plu cette nuit l'eau a dû couler dans l'appartement. rnrnUne autre possibilité est que les occupants vidant des choses dans leurs évacuations... rnrnSi j'arrive à contacter le propriétaire que faut-il que je fasse, de plus j'imagine que si il est prêt à louer un logement sans eau ni électricité il ne sera pas enclin à faire le nécessaire pour les réparations. rnrnMerci encore de votre aide rnrnSi ce n'est pas abusé avez vous des adresses où je pourrais me renseigner?

Par **amajuris**, le **30/05/2010** à **18:04**

bonjour,rnsi c'est une copropriété il y a un syndic.rnil existe des ADIL dans les départements qui renseignent sur ce type de problèmes.rncordialement